

# SUBVENTION CHAUFFEZ-VERT

**Pour remplacement d'un système de chauffage central au mazout (huile) ou au propane par une fournaise électrique.**

## MONTANT DE LA SUBVENTION

Maison : Entre 600 \$ et 1 275 \$ (maison)

Duplex ou Triplex : Entre 650 \$ et 875 \$ par logement\*

Immeuble à logement : Entre 225 \$ et 550 \$ par logement\*

\*Vérifiez le montant maximum accordé

## DURÉE DE LA SUBVENTION

**Jusqu'à épuisement du budget gouvernemental** (Veuillez-vous informer)

Pour toutes les informations, visitez:

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/chauffez-vert>

Vous avez des questions : 1 866-266-0008

Questions générales : [renseignements@teq.gouv.qc.ca](mailto:renseignements@teq.gouv.qc.ca)

## MARCHE À SUIVRE

- Allez sur le site <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/chauffez-vert>
- Cliquez sur *Conditions d'admissibilités*
- Cliquez sur *Procédures à suivre* (au bas de la page)
- À Étape 1 / Cliquez sur le lien PDF "*Guide du Participant*" (**à lire**)
- Les pages 3-4 indiquent les travaux admissibles
- Page 7 point 3.2 : *Inscription en ligne* une fois les travaux réalisés  
Cliquez sur "*Formulaire de demande d'aide financière*"
- Page 9: Description des montants de la subvention
- Fournir les photos, factures et autres pièces justificatives exigées.

***Ceci est de l'information pour vous aider dans votre démarche. Notez que nous ne recevons aucune information et aucun préavis de changement de la part gouvernement. C'est de votre devoir de lire et de vous informer. Ventilation Stalair n'est aucunement responsable de votre inscription et n'est garant des montants accordés ou non par le biais de cette subvention.***